



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Martial SADDIER

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

M. Christian DUPESSEY, Maire
Mairie
BP 530
74 107 ANNEMASSE cedex


Objet : révision générale du PLU d'Annemasse – avis sur le PLU arrêté

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com) – animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C25-003

PJ : note recommandations + guide « urbanisme et SAGE » + CLE USB (zonages techniques EBF et trame turquoise)

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 13 mars 2025

Monsieur le Maire, 

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision générale du PLU de la commune d'Annemasse.

J'ai pris connaissance du projet de PLU arrêté. Il convient de saluer la qualité de ce document, qui prend globalement bien en compte les enjeux du SAGE et de féliciter la collectivité d'avoir intégré le projet de remise à ciel ouvert de la Géline.

En complément, **il est proposé à la commune d'Annemasse d'apporter une attention particulière aux recommandations détaillées dans la note accompagnant ce courrier.** Les principales sont résumées ici :

- Sur le volet quantitatif, il serait intéressant de développer et promouvoir dans le PLU la notion de sobriété. Une étude quantitative est en cours sur le territoire communal. Les résultats, qui seront disponibles début 2026, seront mis à disposition afin d'adapter au mieux les décisions prises en matière d'aménagement du territoire.
- En ce qui concerne le volet cours d'eau, le PLU met bien en avant le projet de remise à ciel ouvert et de renaturation de la Géline. Le règlement graphique classe en zone N les parcs et espaces verts qui s'articulent autour du tracé du cours d'eau, ce qui est très positif. Il est proposé de compléter ce classement pour que l'intégralité du tracé de la Géline (amont et aval de l'écoquartier Château Rouge) soit bien identifiée dans le zonage, via un outil à définir.
- Pour le volet zones humides, il est conseillé de vérifier que le projet de règlement écrit de la zone Nh n'est pas en contradiction avec les travaux nécessaires pour la remise à ciel ouvert de la Géline au niveau de la zone humide de Chamarette.



Je vous invite à consulter le guide « urbanisme et SAGE », joint au présent courrier, pour vous aider à prendre en compte les enjeux du SAGE dans le futur PLU révisé.

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire sur ces différents éléments.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'S' followed by a vertical line.

Martial SADDIER